



## Mairie de CORCELLES LES CITEAUX

### Conseil Municipal du 30 juin 2011

### Compte rendu

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, lieu habituel de ses séances, à 20 h sous la présidence de Jérôme FONTAINE, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : MM. J. FONTAINE, maire - P GALTIE, 1<sup>er</sup> adjoint - D. BERGERET, 2<sup>ème</sup> adjoint - F BOULANGER, 3<sup>ème</sup> adjoint - Mme C. ESCALIER, 4<sup>ème</sup> adjoint - Melle S. BONNIN - MM. J. BRUN - P. DEDIEU - Mme S. FOREY - S. FORTE - M. M. GUILLEMONT - Mme F. MASSON - MM. D. TRIART

**Etai<sup>ent</sup> excusés** : E. BOUVRET (procuration à J. FONTAINE) - S. RIOTTE (procuration à F. BOULANGER)

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

#### **1 - Délibération à propos du Projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

La parole est donnée à Jean-Claude ROBERT, conseiller général qui a été invité par M. le Maire qui expose aux élus sa position sur ce texte en tant que conseiller général et en tant que président de la communauté de communes de GEVREY CHAMBERTIN.

Le maire rappelle ensuite aux élus les enjeux du projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu en mairie. Les élus disposent des documents de travail depuis la dernière réunion du conseil municipal et ont pu les étudier à loisir.

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, les préfets sont chargés d'élaborer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ainsi que la rationalisation du périmètre des EPCI et la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes existants.

Par ailleurs, comme le confirme la circulaire ministérielle du 27 décembre 2010, le SDCI devra prendre en compte les orientations suivantes : - La constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants ; La définition de territoires pertinents en fonction notamment des bassins de vie, des unités urbaines et de schémas de cohérence territoriale ; L'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière ; La réduction du nombre de syndicats intercommunaux et mixtes ; Le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou des syndicats mixtes à un EPCI à fiscalités propre ; La rationalisation des syndicats.

En outre, il est fait état du calendrier des différentes phases du projet qui devra aboutir à un arrêté Préfectoral de périmètre de tout EPCI à fiscalité propre avant le 31/12/ 2011.

Un projet de schéma, en date du 16 mai 2011, a été adressé à toutes les collectivités. En vertu de cet article 35, la loi prévoit que le projet de schéma est « adressé pour avis aux ... organes délibérants des établissements de coopération intercommunale ... concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale ».

Les collectivités disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification, en date du 16 Mai, pour délibérer sur le projet. A défaut, son avis sera réputé favorable.

- Vu la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales n°2010-1563 du 16 décembre 2010
- Vu la circulaire ministérielle du 27 décembre 2010 définissant les orientations à prendre en compte
- Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Madame la Préfète de Côte d'or en date du 16 mai 2010 et notamment les orientations proposées pour la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, à savoir la constitution d'une seule communauté de communes sur le canton de GEVREY CHAMBERTIN
- Vu la population de la Communauté de Communes (5077 Habitants), la pertinence de son territoire, la logique territoriale (bassins de vie)
- Vus les échanges avec monsieur ROBERT, conseiller général du canton, le jour même

Le Conseil municipal,

- **CONSTATE** les différences de compétences et de gestion des services assumés par les deux Communautés de Communes du canton.

\* En effet, la communauté de Communes du Sud Dijonnais ayant été créée récemment (janvier 2007), celle-ci n'a pas eu le temps de formaliser et mettre en place l'ensemble des projets qui ont été décidés et qu'elle souhaite voir aboutir.

\* Toutes les principales compétences n'ont pas encore été reprises par celle-ci, notamment la compétence périscolaire pour laquelle une étude est en cours actuellement.

\* La compétence Ordures Ménagères exercée par la collectivité n'est pas soumise au même régime fiscal : Redevance pour la CCSD - Taxe pour la Communauté de Communes de Gevrey.

\* Les compétences Eaux et Assainissement n'ont pas le même régime juridique : Affermage pour la CC du Sud Dijonnais - Régie pour la CC de Gevrey.

- **AFFIRME** sa volonté de bénéficier du libre choix et ne souhaite pas se voir imposer une fusion, celle-ci devant être préparée en amont ;

- **SIGNALE** que l'orientation préconisée par le projet de Schéma, à savoir regroupement avec la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin, est à ce jour prématuré au vu du fonctionnement et des compétences actuelles des deux Communautés de Communes mais affirme toutefois son attachement au canton de Gevrey Chambertin.

- **RETIENT** que la Communauté de Communes doit se préparer au cours des années à venir à ce regroupement pour une fusion des deux communautés de communes du canton dans l'avenir.

- **DECIDE** l'application stricte de la loi notamment en fonction du critère de population (plus de 5000 Habitants), à savoir maintien de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais sous sa forme juridique actuelle.

- **DEMANDE** à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de prendre en compte cette décision dans l'intérêt de la population et pour un bon déroulement des objectifs que s'est fixés la Communauté de Communes du SUD DIJONNAIS

- **CHARGE** le Maire d'exécuter la présente délibération permettant une bonne administration de cet objet.

**Après en avoir délibéré, les élus DECIDENT à l'unanimité, de RETENIR** l'orientation préconisée par le projet de Schéma, à savoir que le regroupement avec la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin est à ce jour prématuré au vu du fonctionnement et des compétences actuelles des deux Communautés de Communes mais affirme toutefois son attachement au canton de Gevrey Chambertin et précise que la Communauté de Communes du Sud Dijonnais doit se préparer au cours des années à venir à ce regroupement pour une fusion des deux communautés de communes du canton dans le futur.

## 2 - Travaux communaux

➤ **Point sur les travaux SICECO** : éclairage du terrain de foot - Monsieur PATRIAT, sénateur, a donné une suite favorable à la demande de réserve parlementaire pour un montant de 15 000 euros soit au total 80 % de subvention. Les élus remercient vivement le sénateur pour son soutien. L'ordre de service de commencer les travaux a été délivré à l'entreprise à partir de 16 juin et dans un délai de 60 jours.

➤ **le SICECO** a été sollicité pour la pose de 3 prises pour illuminations/ Un plan situant l'implantation a été fourni

➤ **Route de Villebichot** : le courrier de demande d'aide au C. Gal n'ayant pas eu de réponse, une relance a été réitérée avec copie au conseiller général. Suite à cette requête, l'Agence de Développement Territorial du Dijonnais indique qu'un courrier de réponse à notre sollicitation ait été soumis à la signature du Président du Conseil Général. M. le Conseiller Général a réaffirmé que notre projet pourrait être instruit dans le cadre du Fond Cantonal de Développement territorial 2012 et qu'une ACT (Autorisation de Commencer les Travaux) au vu d'un dossier complet.

➤ **les élus décident de disposer des panneaux d'affichage** aux portes mairie et bibliothèque - la commande a été passée chez SEDI pour deux panneaux d'affichage soit de chaque côté des portes d'entrée, mairie et bibliothèque (coût 230 € environ TTC)

### 3 - Urbanisme

- **Cimetière** - Une rencontre entre les élus des deux communes et un technicien du groupe ELABOR a eu lieu en mairie et sur le terrain ; Des sondages de sol vont être réalisés après moisson autour du 14 juillet et la zone préconisée pour le futur cimetière pourra être retenue tout début septembre.
- **Autorisations d'Urbanisme** : le maire présente les dossiers en cours (demande \* de deux certificats d'urbanisme opérationnels 39 route de Seurre et allée de l'Espérance \* de Permis de construire 79 route de Seurre) - (Délivrance \* d'un Certificat d'Urbanisme opérationnel réalisable rue de l'Eglise et non réalisable route de Seurre parcelles AC 69 et 73 \* d'une déclaration préalable pour la construction de 2 vélux route de Seurre) \* d'un certificat d'urbanisme d'information et d'une déclaration d'intention d'aliéner sur les parcelles AB n° 46, 47 et 49 (49, Rte de Longecourt en Plaine) pour lesquelles la commune n'utilisera pas de son droit de préemption \*
- **Modification du P.L.U.** - Le Cabinet BAFU souhaite rencontrer les élus si possible l'ensemble du conseil afin d'avancer sur le projet et présenter les modifications apportées, à savoir : les incidences du SCOT sur le PLU, les orientations d'aménagement, l'allègement du PLU, La modification des règles d'implantation de la zone UA, La création d'emplacements réservés, notamment pour le cimetière. Une réunion de travail est prévue le 25 août.

### 4-Affaires scolaires

- **Compte rendu du conseil d'école du 10 juin dernier** : les élus saluent une nouvelle fois la forte implication des enseignants au bénéfice des enfants de la commune et les remercient pour la qualité de leur travail et des projets réalisés.
- **Inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire- école élémentaire** : 71 élèves - école maternelle 39 élèves
- **La petite cérémonie de départ des enfants de CM2** est prévue en mairie le 1<sup>er</sup> juillet en après-midi Une calculette leur sera offerte.
- **Réunion ADMR le 14 juin** (point sur le fonctionnement du service et perspectives d'avenir). Bilan de l'année : Garderie en moyenne 12 enfants - cantine en moyenne 34 enfants par jour. Au vu de ces éléments, des préinscriptions et du déficit de fonctionnement enregistré cette année, Le Conseil Municipal DECIDE : d'augmenter les tarifs de 2 % pour les enfants habitant Corcelles et d'appliquer (1 voix contre, 1 abstention) une augmentation de 5 % des tarifs pour les familles extérieures et charge l'ADMR de l'application des ces décisions.
- **Achat d'un second TBI (2500 € TTC)** - Au vu des effectifs scolaires en école élémentaire à la prochaine rentrée (72 élèves), le directeur fait part de son inquiétude quant à l'équipement des classes situées dans l'ancien presbytère et au changement de classe tous les jours avec les problèmes que cela engendre. Une réunion a eu lieu entre les élus, le directeur et des représentants de parents d'élèves en début de semaine. Après réflexion et étude des possibilités d'aménagement, M. GROSMAIRE suggère qu'il serait plus judicieux d'investir dans l'achat d'un deuxième TBI qui éviterait l'achat de meubles et réduirait les déplacements des élèves. Après un temps d'échanges où chacun a pu s'exprimer, sur les propositions des enseignants, des parents d'élèves élus et de l'assemblée, la commune DECIDE de prendre en charge la totalité de l'acquisition du T.B.I. en 2011 et de reporter en 2012 l'acquisition d'un vidéo projecteur pour la mairie budgétisé en 2011, ceci afin de ne pas créer de dépense supplémentaire et de respecter les dépenses d'investissement prévues au budget.
- **Un courrier des D.D.E.N. a été reçu** sur la plantation d'un arbre de la laïcité, le Conseil Municipal répond favorablement à cette action tout en proposant de contacter l'ONF pour obtenir cet arbre

### 5- Climat de Bourgogne : dossier présenté par Monsieur ROBERT

Dans le cadre touristique de notre canton, il est fait état du projet de faire reconnaître le classement des surfaces viticoles de notre région au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ce projet appelé "Climat" est la traduction du mot terroir, désignant les parcelles de terres dédiées à la vigne, connues sous le même nom depuis plusieurs siècles, et dont l'emplacement précis forme, au sein du vignoble, les caractères constitutifs de la personnalité unique du terroir et d'un cru.

Dans la politique touristique de notre canton, il est proposé de soutenir ce projet qui va fédérer la viticulture, tous les milieux professionnels et l'ensemble des habitants de notre secteur qui touche la Côte viticole. Ce projet apportera une protection du patrimoine et un développement touristique supplémentaire. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité SOUTIENT le projet appelé « Climat » de Bourgogne.**

## **6- Affaires diverses**

### **➤ SICECO - \* Demande d'adhésion formulée par les communes de Châtillon S/Seine et Rougemont**

Considérant que les demandes de Châtillon sur Seine et de Rougemont d'adhérer au SICECO répondent aux impératifs de regroupement au sein d'une structure départementale unique organisatrice de la distribution publique d'électricité, formulés par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, **le Conseil Municipal**

**Décide :**

- D'approuver l'adhésion de la commune de Châtillon sur Seine au SICECO,
- D'approuver l'adhésion de la commune de Rougemont au SICECO,
- D'autoriser Madame, Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

### **\* Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Le Maire informe l'Assemblée que Madame la Préfète vient d'adresser au Président du SICECO le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI) pour la Côte d'Or.

Ce texte a été établi, selon la loi de réforme des collectivités territoriales n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, pour répondre à divers objectifs dont "la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes existants et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes" (circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 27 décembre dernier).

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 mai 2011 et la motion votée le même jour, **le Conseil Municipal :**

- **Adopte** la motion ci-jointe, votée à l'unanimité par le Comité syndical du SICECO le 25 mai,
  - **Demande** à la Commission départementale de Coopération départementale de faire amender le projet présenté par Madame la Préfète de Côte d'Or pour la compétence électricité, selon les propositions de la motion.
- **Challenge de la Commune la plus sportive - Prix "Maurice GUICHARD" 2011** - M. le Maire et F. Boulanger ont reçu un dirigeant du CDOS pour s'entretenir sur ce dossier qui sera transmis au FCSC
- **Enquête publique relative à la demande présentée par le syndicat du bassin versant de la Vouge concernant les travaux de restauration et d'entretien de la Vouge et de ses affluents** - Le registre d'enquête publique à la disposition des administrés du 9 juin au 28 juin inclus a été retourné sans observation.
- **Le projet d'arrêté de réexamen de classement sonore des infrastructures de Transport Terrestre (ITT)** a été étudié et n'appelle pas d'observation

### **Le Conseil Municipal prend connaissance :**

#### **➤ des arrêtés préfectoraux visant le département de la Côte d'Or :**

n° 228 du 7 juin 2011 portant modification de l'arrêté n° 12/DDAF du 10 janvier 2007 relatif à la **répartition des compétences en matière de police de l'eau**

portant dérogation à l'arrêté préfectoral n° 160/DDAF du 26 juin 2009 relative au 4<sup>ème</sup> programme d'action à mettre en œuvre en vue de la **protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**

**Gestion de la distribution de l'eau et sécheresse** : - Conseils d'économie d'eau - liste des restrictions d'eau d'usage - Information sur les risques sanitaires susceptibles d'apparaître lors de problèmes d'approvisionnement

➤ **du Compte d'administration 2010 et du Budget supplémentaire 2011 du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais** mis à la disposition du public pour consultation

➤ **Du passage de la commission de valorisation paysagère du Conseil Général**, la commune participant au concours des villages fleuris le 6 juillet à 14 h

#### **➤ des comptes rendus des dernières réunions :**

\* **Conseil Communautaire de la COMSUD le 16 juin** (études des systèmes d'assainissement d'Epernay et de Corcelles)

\* **commission eau et assainissement de la COMSUD le 9 juin**

\* **commission déchets de la COMSUD le 7 juin** : rapport annuel du service public d'élimination des déchets

\* **Assemblée Générale A.S.C**

\* **Assemblée générale du FCSC le 1<sup>er</sup> juin**

\* **de la journée du football le samedi 25 juin à SAULON LA CHAPELLE et de la journée du Sport de l'ASC le dimanche 26 juin**. Les élus félicitent les bénévoles pour la qualité des actions menées

➤ **du passage de caméra et curage du réseau assainissement** effectué le 20 juin par VEOLIA, intervention sollicitée par la Communauté de Communes du Sud Dijonnais dont nous n'avons pas encore les conclusions

- d'un message de Monsieur JF LESUEUR, directeur de l'entreprise CERMEX, informant la mairie de son départ de CERMEX
- d'un courrier informant d'un repas de quartier rue du Parc (toutes diligences à prendre pour la sécurité)
- **des derniers résultats des analyses d'eau**, réalisées sur la commune de Barges le 20 mai, et qui n'appellent pas de commentaire particulier (qualité satisfaisante) : « eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. A noter les faibles teneurs en chlore ».
- **de la reprise des cours de gym volontaire** à la rentrée de septembre.
- **de l'accueil d'une future stagiaire en formation au métier de secrétaire de mairie** la deuxième quinzaine de juillet, pour une EMT (Evaluation en Milieu de Travail)
- de courriers de remerciement pour les attributions de subvention à l'Age d'or et à l'Espérance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15

## INFORMATIONS :

**OUVERTURES AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE MAIRIE** – Durant les mois de juillet et août les permanences du lundi soir et du jeudi matin seront supprimées, de même que la permanence du vendredi 15 juillet

**PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR** - **Madame Emmanuelle VALENTIN**, assure une permanence en mairie dans un bureau qui lui est réservé, de 15 h à 18 h les 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois (sauf vacances scolaires), soit 11 Juillet, 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre et 19 décembre.

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE** - La bibliothèque sera ouverte au public normalement jusqu'au 12 juillet inclus, puis uniquement le mardi 9 août de 16 h 30 à 17 h 30, avant de reprendre les horaires habituels en septembre

### **REGLEMENTATION DE LA VENTE ET DE L'USAGE DES PETARDS ET ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT**

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2009-DRLP/2-11 du 27 mai 2009 « l'utilisation par les particuliers des pétards et artifices de divertissement de catégories K2 et K3 est interdite dans tout le département de la Côte d'Or du 15 juin au 15 août 2009 sur la voie publique et du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre de chaque année dans tous les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes, dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers, dans les zones forestières et jusqu'à une distance de 200 m autour de celles-ci »

**RECENSEMENT NATIONAL** : Il est rappelé aux jeunes de 16 ans qu'ils doivent venir se faire recenser en mairie à partir de leur date anniversaire et dans le trimestre qui suit, munis du livret de famille de leurs parents et de leur carte d'identité.

**LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES** - Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur **intensité sonore**, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h
- 

**OCCUPATION DU TERRAIN DE PETANQUE** : il est souhaitable de ne pas crier lors des parties de pétanque afin de respecter la tranquillité du voisinage.

**CIRCULATION** : Il est également rappelé que les abords de la salle à usages multiples et le sentier du « chemin de fer » sont strictement interdits aux véhicules à moteur (2 roues, voitures, etc....)

Rendez vous sur le nouveau site internet de la commune : <http://www.corcelles-les-citeaux.fr/>

Quelques problèmes de voisinages sont notés à l'arrivée des beaux jours : une règle d'or, se parler !

Il est impératif de respecter quelques règles simples qui facilitent la vie de tous et surtout, en cas de problème, d'abord se parler et dire ce qui pose soucis.

### Calendrier indicatif :

Organisateur	Date	Manifestation
ASC	02 juillet 2011	Roller
ASC	03 juillet 2011	Foot Loisirs
Mairie	13 juillet 2011 à 22 h 30	Feux d'artifice et repas du FCSC
ASC	Dimanche 31 juillet	Sortie vélo
Espérance	Dimanche 28 août	Vide grenier
ASC	Dimanche 28 août	Sortie vélo
Espérance	Dimanche 4 septembre	Méchoui
	Mardi 13 septembre	Collecte de sang
ASC	Dimanche 25 septembre	Sortie vélo
Espérance	Samedi 22 Octobre	Repas à thème avec soirée dansante
ASC	Dimanche 30 octobre	Sortie vélo
Espérance	Samedi 5 novembre	Loto
	11 novembre à 11h	Cérémonie au Monument aux Morts
Espérance	Samedi 26 novembre	Belote
ASC	Dimanche 27 novembre	Sortie vélo
Espérance	Samedi 10 décembre	Sortie Marchés de Noël en Alsace

Les élus donnent rendez vous aux Corcellois le 13 juillet au soir à la tombée de la nuit, pour le traditionnel feu d'artifice  
Venez nombreux !

